

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 9 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace séraphin GIMBERT de Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, A GUIBERT-BATTAINI, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de G FANGIER), E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, C DUCHAMP, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, J LAFFONT M GUYON, G ANTONY, P ROUX, MF MARTIN, JL ARNAUD, S REYNIER (proc de C WIOT), J BOYER, F SOULAVIE, M CEYSSON (proc de B SOUCHE), A ROUSSET (proc de F CHASSON) M TOURVIELHE et M TAUPENAS.

Nombre de conseillers
En exercice : 52
Présents : 37
Procurations : 5
Votants : 42
Absents : 10

Secrétaire de séance : F SOULAVIE

Absents : M ALLAMEL, K ESSAYAR, R KAPPEL, B TEYSSIER, P CORTIAL, J SEBASTIEN, V VANDUYNLAGER, M CHAZE, G DOZ et A LAURENT.

En présence des suppléants non votants : P AYMARD.

Date de convocation : 2/04/2024

Objet : Subventions de fonctionnement aux associations, fonds de concours et subventions en annuités pour l'année 2024.

I - Subventions de fonctionnement

Les prévisions budgétaires 2024 prévoient au compte 65741 les crédits correspondant à l'octroi des subventions suivantes, pour un montant total de 1 038 560 €, ventilé comme suit :

➤ **Fonction 01 - opérations non ventilables**

Une enveloppe de 30 000 € est inscrite au budget. Suite à l'instruction de demandes de subventions, il est d'ores et déjà proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- Amicale Laïque de Vinezac : 2 500 €
- Les Boulistes Albenassiens : 500 €
- Europhonia 07 : 500 €
- Goat Geek : 1 500 €

➤ **Fonction 020 - administration générale de la collectivité**

- Mission locale de l'Ardèche Méridionale : 62 000 €
- GDS 07- Lutte contre les frelons asiatiques : 20 000 €

➤ **Fonction 211 - écoles maternelles**

- Le Palabre : 5 000 € pour la classe Passerelle

➤ **Fonction 331 - centre de loisirs - jeunesse**

- Mission Locale : 6 000 € pour le PIJ itinérant
- ADSEA : 20 000 € (prévention spécialisée)

➤ **Fonction 4221 - crèches et garderies**

- Gestionnaires des crèches : 84 700 € (Associations les p'tits déboulinés : 27 500 € ; ADSEA : 57 200 €)
- Le Palabre : 101 000 € pour le RPE/PIAPE (36 300 €) et la ludothèque (64 700 €)
- ASA : 17 260 € pour la gestion du LAEP

- **Fonction 555 - logement social**
 - ADIL : 7 100 € - observatoire de l'habitat
- **Fonction 61 - Interventions économiques**
 - Des subventions aux communes de Aizac, Juvinas, Saint-Andéol-de-Vals, Vallées d'Antraigues Asperjoc pour les châtaignerales : 5 000 €
 - Une subvention de 4 000 € à la commune d'Aizac dans le cadre d'une DUP
 - Une subvention de 1 000 € pour l'organisation du salon de l'agriculture (Jeunes Agriculteurs d'Ardèche)
- **Fonction 633 - développement touristique**
 - Office de Tourisme du Pays d'Aubenas-Vals : 675 000 €
 - CTAV : 500 €

II - Fonds de concours et subventions en annuités en investissement

Prévision budgétaire de 103 410 €.

Fonds de concours aux communes

Une inscription de crédits est prévue pour un montant de 34 410 € au compte 2041412.

- **Fonction 311 - activités artistiques, actions et manifestations culturelles**
 - Commune de Saint-Privat : fonds de concours en annuités pour l'espace inter générationnel - 10^{ème} annuité : 16 410 €
 - Commune de Juvinas : fonds de concours en annuités pour l'espace d'exposition - 9^{ème} annuité : 6 000 €

- **Fonction 325 - autres équipements sportifs ou de loisirs**
 - Commune de Vals-les-Bains : fonds de concours en annuités pour la réhabilitation du gymnase - 4^{ème} annuité : 12 000 €

Une inscription de crédits est prévue pour un montant de 26 000 € au compte 2041582.

- **Fonction 410 - Santé et action sociale - services communs**
 - Commune de Saint-Privat : fonds de concours en annuités pour le foyer logements - 7^{ème} annuité : 26 000 €

Subventions en annuités aux organismes privés

Une inscription de crédits est prévue pour un montant de 43 000 € au compte 20422.

- **Fonction 317 - cinémas et autres salles de spectacles**
 - SCOP le Navire (cinéma) : subvention en annuités - 9^{ème} annuité : 30 000 €

- **Fonction 331 - centre de loisirs**
 - ADSEA (Areilladou) : subvention en annuités - 7^{ème} annuité : 13 000 €

Le Conseil Communautaire décide :

- après en avoir délibéré à la majorité (3 abstentions B PERRUSSET + procuration G FANGIER et A GUIBERT-BATTAINI) d'attribuer les subventions de fonctionnement pour l'année 2024 aux associations tel que prévu au « I - Subventions de fonctionnement » ci-dessus ;
- après en avoir délibéré à l'unanimité d'attribuer les fonds de concours et subventions en annuités en investissement, pour l'année 2024, aux associations, communes et personnes de droit privé tel que prévu au « II - Fonds de concours et subventions en annuités en investissement » ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 10 avril 2024.
Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20240409-del09042024-38-DE
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024